

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le 12 juillet, à 21 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NAUVIALE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des réunions.

PRESENTS : COUFFIGNAL, CAMPELS, CHINCHOLLE, GARROTE, GUIRAL, PEGUES, RAYNAL, SAULES, SERVIERES Ph, SERVIERES S.

ABSENTS EXCUSES : CARLES-DUBOC, CAVAILLES, GARDIN, GARY, TOURNEMIRE.

Monsieur Christian CAMPELS a été nommé secrétaire de séance.

Batiments Communaux – Rénovation Agence Postale-Bibliothèque

N° 2017-07-12-01

Cette délibération annule et remplace celle du 22 juin 2017.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les devis concernant le projet de rénovation de l'Agence Postale et de la Bibliothèque. Il s'agit d'effectuer une rénovation conforme à l'étude énergétique réalisée par le bureau NR+ en liaison avec le PETR Centre Ouest Aveyron. Ces travaux permettront une économie d'énergie notamment sur le budget chauffage.

Le montant de ces devis s'élève à la somme de :

24 080 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré confirme l'approbation du projet, accepte les devis et le plan de financement.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des travaux :

24 080 €

D.E.T.R. accordée

6 210 €

Demande Région 35 %-Rénovation énergétique

8 428 €

Emprunt

9 442 €

Le conseil municipal souhaite un avis favorable à cette demande.

Batiments Communaux – Location appartement Mairie

N° 2017-07-12-02

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 15 mai 2017 concernant la mise en location de l'appartement situé au-dessus de la mairie.

Vu la demande de Monsieur et Madame ROZE

Le conseil municipal après en avoir délibéré

ACCEPTE la demande de Monsieur et Madame ROZE

à compter du **01Août 2017** avec un loyer de **385 €** par mois.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer le bail et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Régularisation emprise de voirie et cessions gratuites par Delagnes, Massol et Couly à Commune de Nauviale

N° 2017-07-12-03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les projets de cessions foncières suivants :

- 1) Monsieur Lucien COULY demeurant à Nauviale (12330) - Les Plos est disposé à céder gratuitement à la commune de Nauviale la parcelle E 1720
- 2) Monsieur Jean-François MASSOL demeurant à Nauviale (12330) - Le Bourg
Madame Sylvie DELAGNES épouse ABELLA demeurant à LEGUEVIN (31490) -10 rue de Magnoac
Madame Nathalie DELAGNES demeurant à Nauviale (12330) - Les Plos

Monsieur et Madame Alfred DELAGNES demeurant à NAUVIALE (12330)
Monsieur et Madame René DELAGNES demeurant à NAUVIALE (12330)
sont disposés à céder gratuitement à la commune de Nauviale la parcelle E 998

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne son accord à ces opérations immobilières à savoir :

- Accepter la cession gratuite par Monsieur Lucien COULY sus-nommé portant sur la parcelle E 1720 d'une contenance de 2 ares 97 sis au lieu-dit Les Plos commune de Nauviale.
- Accepter la cession gratuite par Monsieur Jean-François MASSOL, Madame Sylvie DELAGNES Epouse ABELLA, Madame Nathalie DELAGNES, Monsieur et Madame Alfred DELAGNES et Monsieur et Madame René DELAGNES sus-nommés portant sur la parcelle E 998 d'une contenance de 4 ares 12 sises au lieu-dit Le Bourg commune de Nauviale.

En conséquence, le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour recevoir et authentifier les actes précités en la forme administrative en application de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales étant ajouté que la collectivité sera représentée à ces actes par un adjoint en exercice par application du même texte.

Régularisation emprise de voirie

N° 2017-07-12-04

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de régulariser et authentifier les dossiers concernant les propriétaires suivants :

- 1) Cession de terrain carrefour de Combret par Madame FONTANIER/SAULES Christiane
- 2) Cession de terrain carrefour de Durantou par Monsieur FOULQUIER André
- 3) Cession de terrain VC4-Cadiès/La Coupette par Monsieur CARLES Gérard
- 4) Cession de terrain VC4-Rozières par Madame BORDES/SEGURET Clodia
- 5) Cession de terrain à Campelobre par Monsieur DELAGNES Georges
- 6) Cession de terrain route du stade à Nauviale par Madame DELAGNES/GARRIGUES Denise

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne son accord à ces régularisations d'emprise de voirie à savoir :

- Cession de terrain carrefour de Combret par Madame FONTANIER/SAULES Christiane
- Cession de terrain carrefour de Durantou par Monsieur FOULQUIER André
- Cession de terrain VC4-Cadiès/La Coupette par Monsieur CARLES Gérard
- Cession de terrain VC4-Rozières par Madame BORDES/SEGURET Clodia
- Cession de terrain à Campelobre par Monsieur DELAGNES Georges
- Cession de terrain route du stade à Nauviale par Madame DELAGNES/GARRIGUES Denise

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur le Maire pour faire établir par géomètre tous documents d'arpentage ainsi que pour signer les actes administratifs nécessaires à ces diverses cessions gratuites. Il est ajouté que la collectivité sera représentée à ces actes administratifs par un adjoint en exercice en application de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.